

été exigées de nos Sujets, & le montant des dettes dont nôtre Etat est chargé ; Nous voyons avec autant de douleur que d'indignation, qu'il en a coûté infiniment plus qu'il ne falloit pour fournir abondamment à toutes les dépenses. Tant de crimes & de malversations demandoient des punitions exemplaires, si nous avions pris le parti de taxer ceux qui les ont commises, sans connoître l'état présent de leur fortune, Nous aurions pû blesser les regles de la Justice : Il étoit d'ailleurs important pour parvenir au rétablissement de l'ordre & de la bonne administration dans nos Finances, de rechercher les causes de la déprédation qui y a été faite. Ces motifs également justes & importants, nous ont déterminé à établir nôtre Chambre de Justice, en ordonnant à tous ceux qui y sont Sujets, de fournir des états circonstanciés de leur biens. Ce Tribunal que Nous avons crû ne devoir effrayer qu'un certain nombre de coupables, dénoncez par la voix publique, a porté la terreur dans l'esprit de la plupart de ceux qui ont manié nos deniers ; & Nous ne pouvons douter que si les pratiques de chacun d'eux étoient approfondies depuis le premier jour qu'ils sont entrez dans les affaires, il n'y en auroit que bien peu qui pussent se soustraire aux peines afflictives & capitales qu'ils ont méritées ; & que si l'on réduisoit la fortune dont ils jouissent à des gains non défendus, il ne leur resteroit après les restitutions qui Nous seroient adjugées, que le souvenir de ce qu'ils ont dissipé par des dépenses aussi folles que scandaleuses ; mais il faudroit des procédures & un tems considérable, & ce retardement ne peut convenir à la situation présente de nôtre

Royau ;